



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19416
8 janvier 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETRE DATEE DU 8 JANVIER 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que Radio-Téhéran a fait la déclaration suivante, le mercredi 6 janvier 1988 à 19 h 30 :

"Le Conseil supérieur de la révolution islamique en Iraq a tenu aujourd'hui la dernière séance de la Conférence extraordinaire de sa sixième session, placée sous le signe de l'intensification du soulèvement du peuple musulman iraquien et consacrée à l'examen des moyens de renforcer ce soulèvement, à l'intérieur et à l'extérieur du pays ainsi que sur les divers fronts.

Au cours de la séance, El-Hakim, Président du Conseil supérieur, a déclaré que cet organe disposait de 20 000 combattants de la foi et que des Kurdes irakiens se battaient sur les divers fronts contre le régime de Saddam. Il a ajouté que l'on s'efforçait de porter le nombre des combattants à 100 000. Au cours de la même séance, le Ministre des affaires étrangères, Velayati, a déclaré que la révolution islamique représentait une grande force, qui menaçait les intérêts de l'hégémonisme, et que le Conseil supérieur était désormais considéré dans le monde comme une solution de rechange au régime de Saddam. Velayati a émis l'espoir que les combattants de la foi proclameraient très bientôt la République islamique d'Iraq."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI